

<b>SARL ROUBIAN BC</b>	<b>DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION I.C.P.E.</b> <i>Résumé non technique</i>	<b>Commune de TARASCON</b>
------------------------	--	--------------------------------

**RESUME NON TECHNIQUE**



SARL ROUBIAN BC	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION I.C.P.E.  Résumé non technique	Commune de TARASCON
-----------------	---	------------------------

L'établissement se situe dans le département des Bouches-du-Rhône (13), sur la commune de TARASCON, dans la Zone d'Activités du Roubian.

Le site représente une superficie d'environ 10,5 ha.

Le projet de la SARL ROUBIAN BC consiste en un réaménagement du site, sans modification des surfaces bâties, en vue de la location des bâtiments à différentes sociétés :

Bâtiment	Surface (en m <sup>2</sup> )	Utilisation projetée	Ancienne utilisation (LINPAC)
S1	1 539	Stockage de produits finis alimentaires conditionnés en palettes  Locataire : société CONSERVES France  	Entrepôts de stockage (stockage produits finis)
S2	1 940		
S3	2 525		
S4	3 228		
S5	3 120		
S7	1 250		Parc à chariot, stockage de big bag
F1	3 179	Atelier d'assemblage de maisons en bois préfabriquées  Locataire : société HOMEA  	Bâtiment de production (extrusion et thermoformage)
F3	2 595	Entrepôt en blanc type 1510 (locataire non déterminé à ce jour)	Bâtiment de production (thermoformage)
R1	1 865		Entrepôts de stockage (maturation)
R2	2 097		

Afin de ne pas limiter les possibilités de location des bâtiments F3, R1 et R2, ces bâtiments seront classés en tant qu'entrepôt en blanc sous les rubriques 1510.

#### ETUDE D'IMPACT

Le choix d'un site dépend avant tout des adaptations à apporter au regard des enjeux environnementaux identifiés. C'est donc pour cela que les critères du choix du site sont déterminants pour la réussite du projet.

Les critères de réalisation du projet sont évalués et hiérarchisés suivant la matrice définie ci-dessous :

Critère favorable	Critères nécessitant des adaptations	Critère défavorable

SARL ROUBIAN BC	<b>DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION I.C.P.E.</b>  <i>Résumé non technique</i>	<b>Commune de TARASCON</b>
-----------------	--	--------------------------------

Les critères de choix du site pour ce projet sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Critères	Commentaires	Evaluation
Environnement immédiat de l'installation	Le site se trouve dans un environnement de zone d'activités qui correspond à une urbanisation relativement récente et surtout orienté vers les activités tertiaires (Intermarché, Bricomarché, Matériaux Gervais...).	
	L'habitation la plus proche se trouve en limite de propriété au Nord du site. Le bistrot du Roubian (ouvert uniquement le midi) se situe également en limite de propriété Nord du site.	
Occupation du sol Historique	Le site dispose d'une autorisation d'exploiter une installation classée pour la Protection de l'Environnement. L'ancien exploitant, la société LINPAC, exploitait sur les emplacements considérés une usine de fabrication de barquettes alimentaires en polystyrène expansé.	
	Un diagnostic de sol potentiellement pollué et de mise en sécurité du site a été réalisé suite à la décision de la société LINPAC de mettre en vente le site. Les opérations de démantèlement et mise en sécurité des installations à risque (cuve d'isobutane, groupes froids au R22...) ont été réalisées. Les terres polluées des zones identifiées (cuve enterrée des eaux de lavage et parc à ferraille) ont été évacuées vers une société autorisée. Aucune pollution résiduelle liée à l'activité de LINPAC n'a été observée dans la nappe au droit du site.	
Règlement d'urbanisme	Au regard du POS, le terrain est situé en zone UE. Les ICPE sont admises dans cette zone. Le projet de ROUBIAN BC est donc compatible avec le POS.	
Monuments historiques	Le site se situe en dehors de tout périmètre de protection de 500 m autour des monuments historiques.	
Sites archéologiques	Aucun site archéologique n'est recensé à ce jour dans l'emprise stricte du site.	
Biens matériels susceptibles d'être affecté	Aucun	
Voie de circulation	L'accès à la zone s'effectue par la D99, la rue des Charpentiers puis par la rue des Charretiers. Les voiries sont suffisantes pour assurer l'acheminement des matières premières sur le site.	
Eau souterraine, captage d'eau potable	Le captage d'alimentation en eau potable du Roubian, se situe à 200 m <u>en amont hydraulique</u> du site. Les périmètres de protection de ce captage sont en cours d'étude (l'enquête publique a eu lieu en septembre 2010). Ils devraient être approuvés d'ici fin 2010.	
	Le site se trouve à l'heure actuelle en dehors des périmètres de protection immédiat et rapproché des captages AEP.	
Hydrographie	Aucun rejet direct dans le milieu	
ZNIEFF, ZICO, NATURA 2000	L'établissement sera situé en dehors de tout périmètre de protection de Z.N.I.E.F.F, Z.I.C.O et de site NATURA 2000.	
Sites classés, inscrits	Le site se trouve en dehors tout périmètre de protection d'un site inscrit ou d'un site classé.	
Aires AOC	Le site est concerné par des zones AOC, cependant il est implanté dans une zone d'Activités et il n'y pas de culture d'oliviers et d'élevage sur et à proximité immédiate du site.	
Zone humide	Le site n'est pas situé en zone humide	
Espaces forestiers ou de loisir	Le site est situé en dehors de ces zones	
Inondation	Par arrêté Préfectoral en date du 27 octobre 2008, il est prescrit l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles (Inondation) sur l'ensemble du territoire de TARASCON. Ce PPRI est en cours d'élaboration. A l'heure actuelle, le document opposable vis-à-vis du risque inondation est le POS. Le site se trouve en zone submersible.	
	<b>Le projet de réaménagement du site n'entraîne aucune modification du bâti. La vulnérabilité des bâtiments vis-à-vis du risque inondation reste inchangée. Un plan de crise inondation sera établi afin de mettre en place de façon rapide et organisée les actions propres à mettre en sécurité le personnel sur le site et à limiter l'impact d'une inondation sur l'activité.</b>	
Incendie feu de forêt	Le site ne présente pas de risque de feu.	
Risque technologique	Non concerné sous réserve que les sites avoisinants respectent les règles qui leurs sont imposées.	

SARL ROUBIAN BC	<b>DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION I.C.P.E.</b>  <i>Résumé non technique</i>	<b>Commune de TARASCON</b>
-----------------	--	--------------------------------

➤ L'eau

*Origine de l'eau et consommation :*

L'eau utilisée sur le site proviendra du réseau d'alimentation public d'eau potable. Cette eau sera utilisée pour les besoins sanitaires uniquement.

Les ouvrages de prélèvement doivent être équipés d'un dispositif de mesures totalisateur et d'un dispositif de disconnexion pour éviter tout risque de pollution du réseau d'alimentation.

La consommation annuelle d'eau potable est estimée à 500 m<sup>3</sup>/an (50 l/ personnes/jour sur la base de 220 jours travaillés).

*Gestion des eaux usées :*

Les eaux usées sont raccordées au réseau d'assainissement communal et traitées par la station d'épuration de la ZI du Roubian dont la gestion est assurée via un contrat de délégation de service public par la SDEI.

Le site ne sera pas à l'origine de rejet d'eaux industrielles.

*Gestion des eaux pluviales :*

Il ne sera pas créé de nouvelles surfaces imperméabilisées dans le cadre du projet. Les surfaces imperméabilisées existantes seront conservées.

Les eaux pluviales représentent un volume annuel d'environ 41 000 m<sup>3</sup>.

Les eaux pluviales sont collectées par un réseau de type séparatif dirigé vers le bassin d'infiltration de la ZI du Roubian.

➤ Les effluents atmosphériques

Les effluents atmosphériques émis au niveau du site seront limités aux gaz d'échappement des véhicules.

Au niveau de l'atelier de travail du bois (bâtiment F1), les poussières de bois produites pendant les opérations de travail du bois seront captées à la source sur chaque machine. Elles seront aspirées et filtrées, puis acheminées jusqu'à des big bag par un ventilateur. Il n'y aura pas d'émission vers l'extérieur de poussières dues au travail du bois.

Afin de limiter la quantité de gaz d'échappement émis dans l'atmosphère, les dispositions suivantes seront prises :

- les camions auront pour consigne d'arrêter leur moteur lors des opérations de chargement/déchargement,
- les rejets de véhicules seront conformes aux normes en vigueur,
- la vitesse sera limitée sur le site.

SARL ROUBIAN BC	<b>DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION I.C.P.E.</b>  <i>Résumé non technique</i>	<b>Commune de TARASCON</b>
-----------------	--	--------------------------------

➤ L'impact sur le sol et le sous sol

Le site s'inscrit au sein d'alluvions flandriennes du Rhône et de la Durance, localement épaisses de plus de 30 mètres. Il se trouve en droit d'une nappe alluviale drainée par la Rhône qui s'écoule en direction du Sud Sud Ouest. Cette nappe est très sollicitée, notamment par la commune de Tarascon (captage AEP du Roubian).

Le périmètre de protection de ce captage AEP est en cours d'élaboration. Le site se trouve en aval hydraulique de ce captage.

Les risques de pollution du sol et du sous-sol sont liés à un déversement accidentel de produits.

Tous les aménagements nécessaires pour éviter ce type de pollution seront pris (rétentions, séparateurs d'hydrocarbures).

➤ Les nuisances sonores

Les principales sources de bruit au sein de l'établissement seront dues :

- aux véhicules à moteur (camions, VL...),
- au fonctionnement de la ligne de travail mécanique du bois,
- au fonctionnement des équipements techniques,
- à la manutention des palettes et des marchandises transitant sur le site.

Les équipements bruyants seront implantés à l'intérieur des bâtiments.

L'usage de tout appareil de communication par voie acoustique (sirène, avertisseurs sonore...) gênant pour le voisinage est strictement interdit sauf si leur emploi est réservé à la prévention ou au signalement d'incidents graves ou d'accidents.

Les camions répondront aux normes de fabrication et à la réglementation fixée par le code de la Route limitant les émissions sonores.

➤ Les déchets

Les déchets seront triés par catégorie, les filières d'élimination choisies privilégieront la valorisation.

Les sociétés chargées du transport, du traitement, du stockage ou du transit des déchets seront titulaires d'un arrêté préfectoral d'autorisation et des agréments de transport requis.

La traçabilité et le suivi des déchets seront assurés par archivage des bons d'enlèvement et des bordereaux de suivi de déchets dangereux.

➤ Le trafic routier

L'accès au site s'effectue par la D99, la rue des Charpentiers puis par la rue des Charretiers.

Le trafic global de l'établissement sera au maximum de 260 mouvements par jour. Ceci représenterait 4 % du trafic sur la D99

SARL ROUBIAN BC	<b>DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION I.C.P.E.</b>  <i>Résumé non technique</i>	<b>Commune de TARASCON</b>
-----------------	--	--------------------------------

En considérant que l'ensemble des véhicules transite par la D99, il ressort que l'impact de l'activité du site sur le trafic routier local sera limité. De plus, ce trafic était en partie existant du fait de l'activité de la société LINPAC.

Notons qu'il n'y aura pas de passage de poids-lourds dans le centre-ville de Tarascon ce qui limitera l'impact sur le trafic (impact sur la fluidité notamment limité).

- L'impact sur les milieux naturels, culturels et humains et intégration paysagère

L'établissement est situé en dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau potable, de NATURA 2000 de Z.N.I.E.F.F (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique), de Z.I.C.O (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux), de sites naturels classés.

Au vu de :

- l'éloignement du site par rapport aux premières zones NATURA 2000 inventoriée (2,5 km),
- l'existence du site depuis plusieurs dizaines d'année,
- la réduction des impacts liés au réaménagement du site (suppression des rejets d'eaux industrielles et des rejets canalisés d'émissions atmosphérique)

le projet n'aura pas d'incidence sur ces zones NATURA 2000.

Les activités de l'établissement n'auront pas de conséquences sur l'environnement naturel et culturel.

- L'impact sur la santé

L'identification des dangers sur le site a mis en évidence, en fonctionnement normal de l'installation un risque sanitaire très limité lié aux rejets aqueux en raison de :

- du traitement des eaux domestiques en station d'épuration communale,
- de l'absence d'eaux industrielles,
- du rejet des eaux pluviales dans le bassin de la ZI,
- de la présence de dispositifs anti-retour ou de disconnexion sur les réseaux d'alimentation.

L'identification des dangers sur le site a mis en évidence, en fonctionnement normal de l'installation un risque sanitaire très limité lié aux rejets atmosphériques en raison de la nature des rejets et des quantités de polluants émis.

## ETUDE DE DANGERS

L'incendie est l'accident le plus fréquemment observé pour des activités similaires.

L'établissement sera équipé des moyens de lutte incendie suivant :

- Sprinklage
- Poteaux incendie assurant un débit en simultané de 300 m<sup>3</sup>/h,
- Réserve de 120 m<sup>3</sup>,
- Cuve de 600 m<sup>3</sup>,
- Robinets d'incendie armés (R.I.A.),
- Extincteurs.

SARL ROUBIAN BC	<b>DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION I.C.P.E.</b>  <i>Résumé non technique</i>	<b>Commune de TARASCON</b>
-----------------	--	--------------------------------

L'accessibilité aux engins de secours se fera par l'accès principal du site et par un accès secondaire au Sud Est du site.

Les bâtiments seront desservis sur tout le périmètre par une voie engin.

L'étude de danger a permis de recenser de façon la plus exhaustive possible, par l'identification des potentiels de danger et par l'utilisation d'une méthode systématique d'analyse des risques (APR), l'ensemble des « situations dangereuses » susceptibles d'être présente sur les différentes installations du site.

Les principaux scénarii identifiés ont fait l'objet d'une modélisation. Ces scénarii ainsi que la probabilité d'occurrence, la gravité (zone d'effet) et la cinétique de ces accidents potentiels sont présentées dans le tableau de synthèse page suivante.

Une matrice de « criticité » de ces événements évaluant à la fois leur probabilité d'occurrence (P) et leur niveau de gravité (G) permet de définir une hiérarchisation des risques et ne fait pas ressortir de scénario d'accidents majeurs.

Au vu des aménagements et moyens prévus pour faire face au risque d'incendie, d'explosion et de pollution de l'eau et du sol, le site est classé à niveau de risque « acceptable ». C'est-à-dire qu'il n'est pas de nature à avoir des effets négatifs sur les populations avoisinantes et les entreprises voisines.

Concernant le risque inondation, le site se trouve dans la zone couverte par la crue historique de 2003.

Le réaménagement du site ne générera aucune modification du bâti. La vulnérabilité des bâtiments vis-à-vis du risque inondation reste inchangée.

Un « plan de crise inondation » devra être réalisé sur le site en collaboration avec les services compétents de la ville de TARASCON (convention de sortie de crise, accès aux côtes d'alerte,...). Mis en œuvre dès le début de la montée des eaux, ce plan à caractère opérationnel évitera de prendre des décisions sous l'emprise de la panique et permettra de mettre en place de façon rapide et organisée les actions propres à limiter l'impact d'une inondation sur l'activité.

La hauteur des plus hautes eaux (PHE) observée sur la ZI du Roubian en 2003 était de 30 cm en moyenne. Les étages des bureaux au niveau des bâtiments F1 et F3 peuvent servir de niveau refuge.

Les produits dangereux pour l'environnement seront stockés en quantité très limitée (produits de nettoyage et de maintenance uniquement).

## Résumé non technique

Phénomène dangereux (PhD)	Effets prépondérants redoutés	Probabilité d'occurrence	Gravité	Effets à l'extérieur du site	Cinétique <sup>(1)</sup>	Commentaires
<b>Situation actuelle (sans prise en compte des barrières de sécurités existantes ou prévues) → scénario modélisé pour l'Analyse Préliminaire des Risques</b>						
Incendie généralisé du bâtiment R1	Thermique	C (événement improbable)	1	Non	Lente	Mesures de prévention et de protection Pas d'étude de réduction des risques
Incendie généralisé du bâtiment R2	Thermique	C (événement improbable)	1	Non		
Incendie généralisé du bâtiment F3	Thermique	C (événement improbable)	1	Non		
Incendie généralisé du bâtiment S1/S2	Thermique	C (événement improbable)	1	Non		
Incendie généralisé du bâtiment S3	Thermique	C (événement improbable)	1	Non		
Incendie généralisé du bâtiment S4	Thermique	C (événement improbable)	1	Non		
Incendie généralisé du bâtiment S5	Thermique	C (événement improbable)	1	Non		
Incendie généralisé du bâtiment S7	Thermique	C (événement improbable)	1	Non		

<sup>(1)</sup> La cinétique est qualifiée de lente si elle permet la mise en œuvre de mesures de secours suffisante avant l'atteinte des personnes exposées par les effets de l'accident.

